Regroupement des arts interdisciplinaires du Québec
3995 rue Berri, Montréal (Québec) Canada H2L 4H2
514.868.8011 www.raiq.ca

Le RAIQ / Formulaire d'adhésion et de renouvellement 2016-2017

Veuillez compléter ce formulaire et nous le retourner par la poste accompagné de votre paiement. Si vous payez en ligne, nous le retourner par courriel à info@raiq.ca.

*Le membership est valide pour un an, **à compter de la réception du montant de l'adhésion.**

Merci de votre soutien !

En remplissant ce formulaire, **vous acceptez ainsi d'être inscrit à notre infolettre mensuelle** et de recevoir les communications envoyées aux membres du RAIQ. Notez qu'en tout temps, vous pouvez cliquer sur le lien en bas de page du document pour vous désabonner.

NOM :

PRÉNOM :

ORGANISME :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

SITE WEB :

DATE :

STATUT DE MEMBRE (cocher une seule case – non-taxable)

- ☐ MEMBRE INDIVIDUEL @ 20$
- ☐ MEMBRE CORPORATIF @ 100$
- ☐ MEMBRE AFFILIÉ / INDIVIDU @ 20$
- ☐ MEMBRE AFFILIÉ / CORPORATION @ 100$

Le RAIQ / CATÉGORIES DE MEMBRES

Regroupement des arts interdisciplinaires du Québec
3995 rue Berri, Montréal (Québec) Canada H2L 4H2
514.868.8011 www.raiq.ca

MEMBRE INDIVIDUEL : Cette catégorie comprend tout artiste qui a à son actif des œuvres interdisciplinaires qu'il a présentées devant public, dans un contexte professionnel. Il peut devenir membre individuel en adressant une demande à la corporation et en autant que sa demande d'adhésion soit acceptée par les administrateurs, et qu'il assume les frais de cotisation annuelle exigés. Le membre individuel a le droit de vote aux assemblées et peut être élu administrateur de la corporation.

MEMBRE CORPORATIF : Tout organisme ou collectif de création, de production et de diffusion en art interdisciplinaire peut devenir membre en adressant une demande à la corporation et en autant que sa demande d'adhésion soit acceptée par les administrateurs. Les membres corporatifs doivent assumer les frais de cotisation annuelle exigés. Le membre corporatif peut mandater un délégué pour le représenter aux assemblées; ce délégué a le droit de vote et peut être élu administrateur de la corporation.

MEMBRE AFFILIÉ : Tout individu ou toute corporation non compris dans les catégories individuel et corporatif et solidaire des pratiques en arts interdisciplinaires peut devenir membre affilié en adressant une demande à la corporation, pourvu que sa demande d'adhésion soit acceptée par les administrateurs; il doit assumer les frais de cotisation annuelle exigés, n'a pas le droit de vote aux assemblées et ne peut pas être élu administrateur de la corporation.